

CRÉDIT FONCIER MAROCAIN création du [Crédit foncier du Brésil](#)

S.A., 6 octobre 1920.

AEC 1922-31 — Crédit foncier marocain, CASABLANCA.

Bureau, 39, bd Haussmann, PARIS.

Capital. — Sté an. f. en 1921 [*sic* : 1920], 25.000.000 fr. en 50.000 actions de 500 fr. lib. de 125 fr.

Objet. — Prêts hypothécaires et opérations de banque en général.

Conseil. — MM. le baron Amédée Reille ¹, présid. ; M[arcel] Bouilloux-Lafont et Ch. Petit ², v.-présid. ; Adrien Artaud ³, Ch. Berrogain ⁴, J[acques] de Boissieu [bq à St-Chamond, adm. Cie Lyonnaise de Madagascar, comm. cptes Crédit fonc. Madag.], J[ean] Delpech [STIM, Lucia, Est-Asiatique frs...], P[aul] Guyot ⁵, Alp. Lazard ⁶, G[abriel] du Marais [fils de Paul, adm de la Sté immob. lyonnaise marocaine][Ing. E.C.P., adm. Sté gén. de force et Lumière, à Grenoble, Papeteries Barjon à Moirans...], A[nt] Mas [Sté immob. lyonnaise marocaine (522), la *Vigie marocaine* (quotidien)], P[ierre] Slizewicz [*? père d'Émile = SACIA en Côte d'Ivoire*], J[oseph] Vadon ⁷, M. [Jules] Bartholomé ⁸, admin.

¹ Amédée Reille (1873-1944) : président du Crédit foncier du Brésil et de sa maison mère, la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#).

² Charles Petit : président de la Banque nationale française du commerce extérieur (1920-1925), etc. Voir sa notice sur le [Qui êtes-vous ?](#)

³ Adrien Artaud (1859-1935) : grossiste en vins à Marseille, personnalité influente. Voir [encadré](#).

⁴ Charles Berrogain : secrétaire lors des pourparlers en vue de la constitution de la BFCE, puis administrateur délégué du sulfureux Lloyd financier qui défraya la chronique par ses acrobaties financières (Minas Pedrazzani, Santiago y anexas, Corporation minière minière du Mexique, Société agricole de Villeloup, en Sologne) jusqu'à sa liquidation en 1930.

⁵ Paul Guyot : président de la Caisse centrale de crédit agricole du Sud du Maroc et de la *Vigie marocaine* (quotidien du groupe Mas), administrateur de la Banque marocaine pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, des Fermes marocaines, etc.

⁶ Alphonse Lazard (Montmorency, 1880-1950) : marié à Aline Coignet, fille de l'entrepreneur Edmond Coignet, l'un des pionniers du béton armé, ancien administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, puis président du Crédit financier et industriel. Administrateur de la Société anonyme de galvanisation d'Anzin, des Chaux et ciments de la Sarre, de Construction et galvanisation à Denain, de l'Entreprise pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés, du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud — toutes affaires liées au groupe Bouilloux-Lafont —, administrateur-directeur des Carrières de Montaiguillon, administrateur de la Société de travaux publics et de constructions en béton armé.

⁷ Joseph Vadon, de la Banque régionale du Centre, à Roanne. Associé au baron Amédée Reille dans différentes autres affaires : Biterroise de force et lumière, Pyrénéenne d'énergie électrique, Omnium colonial...

⁸ Jules Bartholomé : sous-inspecteur des Domaines, puis (1896) conservateur de la propriété foncière à Madagascar, directeur de l'Office de la Tunisie à Paris (vers 1900), directeur de l'Agriculture à Tunis (1906), directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre (1918), administrateur du Crédit foncier de Madagascar (1920), en retraite (1^{er} janvier 1922), administrateur des Phosphates du M'Zaïta (Algérie), censeur de la Société générale (avril 1923), conseiller du commerce extérieur de la région de Paris (1929), chevalier (1908), puis officier de la de la Légion d'honneur. Avis de décès *Le Journal des débats, Le Temps*, 15 novembre 1935.

CRÉDIT FONCIER MAROCAIN
S.A. chérifienne au capital de 25 MF.
Siège social : Casablanca
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 90)

Conseil d'administration
composé de 7 à 15 membres, propriétaires de 50 actions
[exit Guyot et Ch. Petit]

Reille (baron Amédée), 16, av. du Pdt-Wilson, Paris ; pdt ;
Bouilloux-Lafont (Marcel), 38, av. Hoche, Paris ; v.-pdt ;
Delpech (Jean), 5, r. Boudreau, Paris ; v.-pdt ;
Artaud (Adrien), r. Plumier prolongée, Marseille ;
Bartholomé [Jules], 134, bd de Clichy, Paris ;
Berrogain (Charles), 50 bis, r. Pierre-Charron, Paris ;
Boissieu (Jacques de), à St-Chamond (Loire) ;
Lazard (Alphonse), 81, r. de la Faisanderie, Paris ;
Marais (Gabriel du), à Moirans (Isère) ;
Mas (Antoine), à Condrieu (Rhône) ;
Slizewicz (Pierre), 76 bis, rue Lafayette, Toulon (Var) ;
Vadon (Joseph), 40, r. Brison, Roanne (Loire).

Censeurs

Claus (Gaston)⁹, 32, r. des Vignes, Paris ;
Denolly (A.), 54, r. Victor-Faugier, Vienne (Isère).

Commissaire aux comptes

Boisguilbert (de)¹⁰, 21, av. Clodoal, Les Coteaux de Saint-Cloud (S.-et-O.) ;
Prodon¹¹, à St-Chamond (Loire).

S.A. constituée le 6 octobre 1920.
Capital social : 25 MF divisé en 50.000 act. de 500 fr.
Parts de fondateur. — 20.000 groupées en société civile.

Crédit foncier marocain
(*La Cote de la Bourse et de la banque, 13 août 1923*)

⁹ Gaston Claus : X-Mines. Administrateur des deux Sociétés d'études marocaines (Hersent), puis de la Société anonyme des mines de bitume et d'asphalte du Centre (SMAC).

À distinguer d'un homonyme, agent de change à Paris, tué avec son épouse et l'une de ses filles dans le bombardement d'une église le 31 mars 1918.

¹⁰ Augustin Le Pesant de Boisguilbert : autre proche du groupe Bouilloux-Lafont, il est administrateur de la Société anonyme de galvanisation d'Anzin, de la Société mécanique industrielle d'Anzin (liquidée en 1911), de la Société métallurgique de Megrine (fonderie de plomb en Tunisie), commissaire aux comptes du Crédit financier et industriel (présidé par Edmond Coignet)(1912) et du Crédit foncier du Brésil (1913), administrateur de la Cie électrique pour la France et l'étranger et des Forces motrices du Grésivaudan. En outre à la Cie agricole d'Ouezzan, à Mechra-bel-Ksiri (Maroc).

¹¹ Paul Prodon (1861-1928) : de J. Condamine et Prodon, négoce de soieries à Saint-Chamond. Président ou administrateur d'une vingtaine de sociétés, dont les Anciens Établissements Frager de Madagascar. Voir [encadré](#).

Ou son fils Yves ?

L'assemblée extraordinaire du 10 courant a voté le principe de la fusion de cet établissement avec la Société foncière marocaine. Cette dernière convoque pour le 22 août une assemblée extraordinaire appelée à statuer sur cette fusion, ainsi que sur l'absorption du Crédit franco-marocain du commerce extérieur. La Société foncière marocaine élèverait alors son capital à 30.000.000 par l'émission d'actions réservées à certains groupes financiers.

Le conseil de cette dernière société sollicitera, par ailleurs, l'autorisation de participer à la constitution d'une société immobilière marocaine dont l'objet serait de mettre en valeur tout ou partie du domaine de la Foncière Marocaine ; les actionnaires, enfin devront se prononcer sur l'annulation éventuelle de 2.500.000 fr., ce qui ramènerait le capital à 27.500.000 francs.

Crédit foncier du Brésil
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1924)

[...] L'Amérique du Sud n'est plus exclusivement le champ d'action de l'établissement qui s'est établi au Maroc par l'intermédiaire du [Crédit foncier marocain](#) et du Crédit franco-marocain pour le commerce extérieur. Ce sont là des participations qui peuvent devenir productives pour l'avenir et auxquelles ne se limitera sans doute pas l'établissement qui possède d'importantes disponibilités. [...]

Crédit foncier du Brésil
(*Le Journal des finances*, 8 février 1924)

[...] Les affaires marocaines à la création desquelles il avait participé, en 1920-21, ont été aménagées, après expérience faite, de façon à profiter plus pleinement de l'amélioration qui se manifeste dans la situation économique du pays, après une dure crise ; le Crédit foncier marocain et le Crédit franco-marocain du commerce extérieur ont fusionné récemment, en absorbant une partie de l'actif de la Foncière Marocaine, pour former la Banque française du Maroc*, au capital de 30 millions. [...]

Suite :

1923 : fusion avec deux autres sociétés dans la [Banque française du Maroc](#).

Crédit foncier marocain
(*Le Journal des finances*, 17 juillet 1931)

L'assemblée du 11 juillet, a approuvé les opérations de la liquidation et fixé le dernier dividende à 4 fr
